

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 27 mars 2018 à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Sont présents : M. François Racine, conseiller
M. Jean-Guy Lajeunesse, conseiller
M. Yves Legault, conseiller
M. Jean-Guy Bleau, conseiller
M^{me} Frédérique Lanthier, conseillère

Est absent : M. François Robillard, conseiller (absence non-motivée)

Formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus.

Sont aussi présents : M^{me} Chantal Pilon, directrice générale par intérim
M^e Kenny Duque, greffier

2018-03-049

ORDRE DU JOUR - ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu*

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-050

PROCÈS-VERBAL – ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau
et résolu*

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2018 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-051

LISTES DES COMPTES À PAYER - ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

Le 27 mars 2018

D'adopter les listes des comptes à payer en date du 27 mars 2018 :

Registre des chèques émis (mois précédent) – fonds d'administration totalisant la somme de 197 046,32 \$;

Liste des paiements effectués par transferts bancaires totalisant la somme de 971 272,78 \$;

Liste des comptes à payer – fonds d'administration totalisant la somme de 995 366,59 \$;

De plus, que la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement des sommes dues à ces fournisseurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 568 DE PRÉVENTION SUR LES INCENDIES QUANT À L'ENTREPOSAGE DU BOIS DE CHAUFFAGE

Un avis de motion est donné par le conseiller Yves Legault qu'à une séance du conseil subséquente, il sera proposé d'adopter le règlement de prévention sur les incendies quant à l'entreposage du bois de chauffage.

Le greffier présente le projet de règlement concernant l'entreposage du bois de chauffage. De plus, une demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chaque conseiller en a reçu une copie.

AVIS DE MOTION...

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400 AFIN DE MODIFIER LES NORMES POUR LES PROJETS INTÉGRÉS

Le conseiller Yves Legault donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance il présentera, ou fera présenter, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1400 afin de modifier les normes pour les projets intégrés.

De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

2018-03-052

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1-1400-35 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400 AFIN DE MODIFIER LES NORMES POUR LES PROJETS INTÉGRÉS – ADOPTION

Il est proposé par le conseiller François Racine appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier et résolu

D'approuver le premier projet de règlement numéro P1-1400-35 modifiant le règlement de

Le 27 mars 2018

zonage numéro 1400 afin de modifier les normes pour les projets intégrés.

De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-053

MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 644 PORTANT
SUR LA TARIFICATION DES BIENS ET DES SERVICES –
ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier
et résolu*

D'adopter la modification au règlement numéro 644 portant sur la tarification des biens et des services.

De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-054

RÈGLEMENT NUMÉRO 664 PORTANT SUR LES SACS DE
PLASTIQUE –ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu*

D'adopter le règlement numéro 664 portant sur les sacs de plastique.

De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-055

PROJET DE DÉVELOPPEMENT – 33^E AVENUE – PROJET
TRIPLEX – PHASE I – ENTENTE

*Il est proposé par la conseillère Frédérique Lanthier
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

D'accepter l'entente intervenue entre le Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et Construction Beau-Vain inc. concernant le projet de développement sur la 33^e Avenue, projet triplex, phase I.

Le 27 mars 2018

D'autoriser la mairesse et le greffier à signer, pour et au nom de la ville, tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-056

DROIT DE PASSAGE – RENONCIATION

CONSIDÉRANT la demande de renonciation du droit de passage situé au 3157, rue Laurin;

CONSIDÉRANT QU'après vérification avec les travaux publics, ce droit de passage n'est plus nécessaire étant donné un accès via le boulevard Laurette-Théorêt;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau
et résolu*

D'autoriser la renonciation dudit droit de passage.

D'autoriser la mairesse et le greffier, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-057

*COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATION
D'UN MEMBRE*

*Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier
et résolu*

De nommer monsieur Julien de L'Étoile, à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, pour une période de 2 ans tel que stipulé à l'article 3 du règlement numéro 330, et ce, à compter des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-058

*POLITIQUE D'ACHAT – NIVEAUX D'APPROBATION DES
DÉPENSES – ADOPTION*

CONSIDÉRANT QUE les niveaux d'approbation sont établis selon le montant de la dépense à engager;

CONSIDÉRANT QUE seul le personnel cadre de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac peut autoriser une dépense;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

Le 27 mars 2018

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

*D'accepter la proposition de la direction générale de bonifier les deux premiers niveaux
comme suit :*

<u>Niveau d'approbation⁴</u>	<u>Autorisation</u>
0,01 \$ à 999,99 \$	Cadres intermédiaires
1 000 \$ à 9 999,99 \$	Directeurs (trices) de service
10 000 \$ à 24 999,99 \$	Directeur (trice) général (e)
25 000 \$ et plus	Conseil municipal

⁴Montant incluant les taxes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-059

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ASSISES
ANNUELLES

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau
et résolu*

*D'autoriser les membres du conseil et madame Chantal Pilon à assister aux assises
annuelles de l'Union des Municipalités du Québec les 16 au 18 mai 2018 au Hilton Lac-
Leamy à Gatineau.*

*De plus, que les dépenses encourues leur soient remboursées sur présentation des pièces
justificatives.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-060

CONTRÔLE ANIMALIER – OCTROI DE CONTRAT

*CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitations numéro 2018-007 pour les services de
contrôle animalier sur le territoire de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;*

CONSIDÉRANT l'ouverture et l'analyse des soumissions en date du 21 mars 2018;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau
appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier
et résolu*

Le 27 mars 2018

D'octroyer le contrat pour l'année en cours pour la patrouille du territoire et la cueillette des animaux à « Le Carrefour canin de Lanaudière (9266-3749 Québec inc.) », à compter du 1^{er} avril 2018 pour une période d'un an, pour un montant de 68 985 \$ incluant les taxes, celui-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-061

CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE À SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles désire implanter une nouvelle école primaire sur le territoire de la municipalité;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier et résolu

D'informer la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Milles-Îles que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac s'engage à céder un terrain d'une superficie approximative de 15 000 m² pour la réalisation de ce projet d'envergure, le tout tel que désigné sur le plan joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-062

RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS – PERMANENCE

CONSIDÉRANT QUE madame Geneviève Béala occupe le poste de responsable des communications et des relations avec les citoyens, à titre de contractuelle, depuis le 3 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE la titulaire du poste a remis sa démission en date du 13 mars 2018;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Racine appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau et résolu

D'entériner la permanence d'emploi de madame Geneviève Béala à titre de responsable des communications et des relations avec les citoyens, et ce, en date du 13 mars 2018, le tout suivant le rapport des recommandations de la directrice générale par intérim.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale par intérim à signer toute entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 27 mars 2018

2018-03-063

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE –
LETTRE D'ENTENTE – SIGNATURE

*Il est proposé par la conseillère Frédérique Lanthier
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau
et résolu*

*D'entériner la signature, par la mairesse et la directrice générale par intérim, en date du
27 février 2018, de la lettre d'entente 2018-02 intervenue entre le Syndicat de la fonction
publique, section locale 2804, et la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-064

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE –
LETTRE D'ENTENTE – SIGNATURE

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu*

*D'entériner la signature, par la mairesse et la directrice générale par intérim, en date du
22 mars 2018, de la lettre d'entente 2018-01 intervenue entre le Syndicat de la fonction
publique, section locale 1962, et la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-065

TERMINAISON D'EMPLOI – RATIFICATION

*Il est proposé par la conseillère Frédérique Lanthier
appuyé par le conseiller Yves Legault
et résolu*

*De ratifier la terminaison d'emploi administrative de l'employé numéro 09003, en raison
de sa période de probation non-concluante, par la directrice générale par intérim en date
du 1^{er} mars 2018.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-066

ÉVALUATION DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE
2015 – OCTROI DE MANDAT

*CONSIDÉRANT QUE la conciliation du maintien 2010 s'est terminée officiellement au début
de mars 2017;*

CONSIDÉRANT l'offre de service du Carrefour du capital humain en date du 2 mars 2018;

Le 27 mars 2018

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

D'octroyer le mandat au Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec afin de procéder au maintient de l'équité salariale 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-067

DIRECTEUR GÉNÉRAL – EMBAUCHE

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

De procéder à l'embauche de monsieur Daniel Leduc en date du 23 avril 2018 au poste de directeur général.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale par intérim à signer tout contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-068

DEUX-MONTAGNES EN FÊTE – PRÊT DE MATÉRIEL

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Deux-Montagnes pour l'emprunt d'équipement appartenant à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour la tenue de leur activité « Deux-Montagnes en Fête » le 14 juillet prochain;

CONSIDÉRANT QUE nous avons accordé le prêt de matériel en 2017 pour le même événement (5 tentes);

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs et de la vie communautaire;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau
et résolu*

D'autoriser le prêt de 5 tentes 10 x 10 à la Ville de Deux-Montagnes pour la tenue de leur événement. Que l'état du matériel soit inspecté au moment du prêt et au retour et d'appliquer des frais si le matériel revient en mauvaise condition, tel que stipulé à l'article 11 du Règlement de tarification des biens et services. Que le transport dudit matériel soit assuré par les employés de la Ville de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 27 mars 2018

2018-03-069

CHARGÉ DE PROJET – DÉMARCHE MADA – OCTROI DE
CONTRAT

CONSIDÉRANT l'offre de services bien détaillée de la firme « Alter & Go inc. », représentée par madame Géraldine Lepicard;

CONSIDÉRANT QUE madame Géraldine Lepicard nous a été recommandée par le « Carrefour Action municipale et famille »;

CONSIDÉRANT sa grande expertise dans ce type de démarche;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la famille remboursera jusqu'à 50 % des dépenses;

CONSIDÉRANT QUE les frais reliés à l'embauche d'un chargé de projet sont admissibles;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs et de la vie communautaire;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau
appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier
et résolu

D'octroyer à la firme « Alter & Go inc. » le contrat de chargé de projet pour l'élaboration de la démarche MADA pour un montant de 13 400 \$ plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-070

COURSE LA GANG À PANDORE – LOCATION DU
PAVILLON JEUNESSE OPTIMISTE

CONSIDÉRANT QUE nous avons un plan d'action à l'égard de l'intégration des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE ce type de projet correspond très bien aux objectifs de ce plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs débourseront les frais alloués à la location de la salle;

CONSIDÉRANT QU'un responsable de l'organisation sera désigné pour la bonne tenue de la location qui est demandée pour les 28 et 29 mai 2018, entre 16 h et 9 h;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs et de la vie communautaire;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu

Le 27 mars 2018

D'accepter la location du Pavillon Jeunesse Optimiste pour la durée demandée par le projet « La Gang de Pandore » du Cégep du Vieux-Montréal sous certaines conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-071

CERCLE DE FERMÈRES DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC – AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue du « Cercle des Fermières » en date du 19 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme aide les personnes dans le besoin par ses nombreux projets humanitaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des arts et de la culture;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

D'autoriser le versement d'une somme de 300 \$ au « Cercle des Fermières de Sainte-Marthe-sur-le-Lac » à titre d'aide financière pour la réalisation de ses activités régulières pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-072

*PROGRAMME « AIDE AUX PROJETS EN
DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES » –
DEMANDE DE SUBVENTION*

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac souhaite se prévaloir du programme d'aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau
appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier
et résolu*

D'autoriser la directrice du Service des arts et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tous documents relatifs à la demande d'aide financière dans le cadre des projets en développement provenant du ministère de la Culture et des Communications pour l'exercice 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 27 mars 2018

2018-03-073

CLUB PHOTO SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC – AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue du « Club Photo Sainte-Marthe-sur-le-Lac »;

CONSIDÉRANT QUE le « Club Photo Sainte-Marthe-sur-le-Lac » est un organisme local reconnu par la Politique de reconnaissance des organismes et dont les membres sont à 90 % marthelacquois;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des arts et de la culture;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse appuyé par le conseiller François Racine et résolu

D'accorder une aide financière de 500 \$ au « Club Photo Sainte-Marthe-sur-le-Lac » pour la tenue de ses activités 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-074

COUPE DE PELOUSE – RENOUELEMENT DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'octroi d'un contrat à l'entreprise « 9291-9242 Québec inc. (Paysagiste ARF) » pour la coupe de pelouse pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT la possibilité de renouveler le contrat octroyé par la résolution numéro 2017-03-089 pour une période d'une année additionnelle;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier et résolu

De renouveler le contrat de « 9291-9242 Québec inc. (Paysagiste ARF) » pour la coupe de pelouse pour l'année 2018, pour un montant de 42 438,24 \$ plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-075

SCELLEMENT DE FISSURES – RENOUELEMENT DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'octroi d'un contrat à l'entreprise « Environnement routier NRJ inc. » pour le scellement de fissures pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT la possibilité de renouveler le contrat octroyé par la résolution numéro 2017-04-119 pour une période d'une année additionnelle;

Le 27 mars 2018

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

*De renouveler le contrat de « Environnement routier NRJ inc. » pour le scellement de
fissures pour l'année 2018, pour un montant de 36 147 \$ plus toutes taxes applicables.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-076

NETTOYAGE DE RUES – RENOUELEMENT DE CONTRAT

*CONSIDÉRANT l'octroi d'un contrat à l'entreprise « Entretiens J.R. Villeneuve inc. » pour le
nettoyage des rues pour l'année 2017;*

*CONSIDÉRANT la possibilité de renouveler le contrat octroyé par la résolution numéro
2017-03-087 pour une période d'une année additionnelle;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

*De renouveler le contrat de « Entretiens J.R. Villeneuve inc. » pour le nettoyage des rues
pour l'année 2018, pour un montant de 38 060 \$ plus toutes taxes applicables.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-077

*SERVICES PROFESSIONNELS – OPÉRATION ET ENTRETIEN
DE LA NOUVELLE STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU
POTABLE – OCTROI DE CONTRAT*

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec « Groupe Mécano inc. » se termine le 31 mars 2018;

*CONSIDÉRANT QU'il est important de mandater des professionnels pour l'exploitation et
l'entretien de l'usine d'eau potable entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2018 inclusivement;*

*CONSIDÉRANT QUE la firme « Aquatech Société de gestion de l'eau inc. » détient déjà les
contrats pour l'entretien et l'exploitation de la première usine d'eau potable, ainsi que
toutes les stations d'égouts sanitaire et pluvial sur le territoire de la ville;*

*CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'entretien et de
l'aménagement du territoire;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

Le 27 mars 2018

D'octroyer à la firme « Aquatech Société de gestion de l'eau inc. » le contrat de services professionnels relié à l'opération et l'entretien de la nouvelle usine de traitement (purification) de l'eau potable au montant de 21 510 \$ plus toutes taxes applicables, couvrant la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2018 inclusivement.

D'autoriser le directeur du Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire à signer la proposition datée du 12 mars 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-078

MARQUAGE SUR LA CHAUSSÉE – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation numéro 2018-004;

CONSIDÉRANT l'ouverture et l'analyse des soumissions en date du 15 mars 2018;

CONSIDÉRANT les recommandations du coordonnateur au Service des travaux publics et de l'entretien du territoire;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

D'octroyer le contrat pour le marquage sur la chaussée 2018 à la compagnie « Entreprise M.R.Q. » pour un montant de 53 295,12 \$ \$ plus toutes taxes applicables, celle-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-079

LABORATOIRE – ANALYSES D'EAU – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation numéro 2018-003;

CONSIDÉRANT l'ouverture et l'analyse des soumissions en date du 15 mars 2018;

CONSIDÉRANT les recommandations du coordonnateur au Service des travaux publics et de l'entretien du territoire;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu*

D'octroyer le contrat pour diverses analyses d'eau de surface, d'eau brute des puits et d'eau potable à la compagnie « Groupe Environex » pour un montant de 35 264 \$ \$ plus toutes taxes applicables, celle-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 27 mars 2018

2018-03-080

POSE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de circulation;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau
et résolu

D'autoriser la pose de panneaux de signalisation à l'endroit suivant :

- Arrêt obligatoire à l'intersection des rues de la Sucrierie et Laurin.
- Interdiction de stationner sur la rue de l'Église, aux boîtes postales de la 25^e Avenue, du 218 au 240, 25^e Avenue du côté ouest, ainsi qu'en face du 219 et du 225, 25^e Avenue du côté est.
- Interdiction de tourner à gauche de 7 h à 9 h et de 14 h à 18 h, du lundi au vendredi, sur la rue de la Sève au coin de la rue de l'Aubier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-081

ACHAT D'UN VÉRIN – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de prix sur invitation numéro TP-DP-2018-04;

CONSIDÉRANT l'ouverture et l'analyse des offres qui a eu lieu le 5 mars 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Yves Legault
et résolu

D'octroyer le contrat d'achat d'un vérin à deux (2) colonnes PKS modèle PK16), d'une capacité de 16 000 livres, à l'entreprise « Clifford Underwood Hydraulique Itée » au montant de 13 330 \$ plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔTS

Dépôt des statistiques de la bibliothèque – Février 2018

Dépôt du rapport mensuel des permis de construction – Février 2018

Le 27 mars 2018

Dépôt du rapport concernant la valeur des constructions unifamiliales – Février 2018

Dépôt du rapport de la directrice générale concernant l'embauche de personnel temporaire

Dépôt du rapport de la directrice générale concernant la signature de contrats

...Le conseiller François Racine quitte son siège à 20 h 30 et le reprend à 20 h 32.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.

La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.

2018-03-082

LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu*

De lever la séance à 20 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRESSE

GREFFIER

Le 27 mars 2018